

Conseil Municipal du lundi 7 décembre 2015

Le lundi sept décembre deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur ASTRIC Bertrand, Maire. Tous les membres étaient présents.

Mme Françoise BERNARD a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la réunion du 2 novembre 2015 n'appelle pas de remarques particulières. Il est validé comme tel.

Avant l'ouverture de la séance monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris du 13 novembre.

BP commune 2015 : transferts de crédits

Le Maire expose qu'afin de régler des factures de fin d'année non prévues au BP 2015, il convient d'effectuer des transferts de crédits comme suit :

1. Opération n°58 : sécurisation de la Route de Besançon
transfert de 1 500 € de l'article 2031 / opération n°60 (tranche n°2 MDL) dont les crédits passeront de 7 500 € à 6 000 € à l'article 2112 / opération n°58 dont les crédits passeront de 15 000 € à 16 500 €
2. Transfert de 2 000 € de l'article 2315, dont les crédits passeront de 2 829 € à 829 €, à l'article 2031 (frais d'étude) dont les crédits passeront de 0 € à 2 000 €.
3. Transfert de 2 000 € de l'article 2313, dont les crédits passeront de 82 799.91 € à 80 799.91 €, à l'article 2152 (installation de voirie) dont les crédits passeront de 0 € à 2 000 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

Contribution des budgets annexes au Budget général

Le Maire rappelle que la commune assure ses biens et son matériel. Dans un souci de vérité des prix, il convient d'affecter au budget eau et assainissement la part des équipements assurés leur revenant.

Le Maire propose que les budgets assainissements et AEP contribuent à hauteur de 1 000 € (mille euros) chacun pour couvrir les primes d'assurances.

Dans la même logique et pour la même raison, le Maire propose que les budgets annexes versent une compensation au budget général pour la mise à disposition de personnel.

L'adjoint au Maire évalue que le temps passé par les agents correspond à une somme forfaitaire de 1 000 € pour le service AEP (recherche de fuites, remplacement des compteurs, nettoyage des réservoirs) et 14 000 € pour le service assainissement.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

Vente de bois : taxe et règlement affouage

Le Maire donne la parole à M. Bernard BONNOT, Président de la commission bois et forêt. Ce dernier informe le conseil qu'une vente de lots de bois aura lieu le 21 décembre 2015 à 18h en mairie. Il donne lecture du règlement d'affouage correspondant pour l'année 2015/2016.

Il propose de maintenir le tarif précédent à savoir 8 € le stère de bois.

Lecture entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

Projet Cure

Le Maire expose que dans le cadre du "projet Cure", un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été publié afin de sélectionner une maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension d'un ancien bâtiment mitoyen de l'église en vue d'y implanter la mairie et des logements. Les offres sont à remettre pour le 19 janvier 2016.

Parallèlement, le Maire présente le rapport d'analyse des offres dressé par la direction de l'ingénierie et des travaux de la CAGB (AMO dans le projet Cure). Cette consultation a pour objet la réalisation des diagnostics amiante et plomb avant travaux. Le cabinet Bâticontrôles a été retenu pour un montant forfaitaire de 833.33 € HT.

Bail du salon de coiffure : modification de l'indice de référence.

Le Maire rappelle la délibération du 7 septembre 2015 relative au changement du titulaire du bail du salon de coiffure sis 8 Route de Besançon à Boussières.

Dans la délibération, il est prévu de réviser le loyer au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction du 4^{ème} trimestre de l'année précédente.

Or depuis peu, les baux commerciaux ne s'indexent plus sur l'indice INSEE du coût de la construction mais sur celui de l'Indice INSEE des Loyers Commerciaux (ILC).

Le Maire propose donc d'indexer la révision du loyer du salon de coiffure sur l'indice INSEE de l'ILC avec comme indice de référence celui du 4^{ème} trimestre 2014 à savoir 108,47.

La révision du loyer se fera au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice INSEE de l'ILC du 4^{ème} trimestre de l'année précédente.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

BP 2016 : projets

Le conseil municipal prépare le budget 2016. Le projet Cure et la tranche n°2 de la MDL seront les dossiers les plus importants en terme d'études mais n'engendreront pas de frais financiers importants en 2016.

Des réflexions sont en cours quant au préau de l'école maternelle qui pourrait être modifié, voire fermé.

Le Maire souhaite que les conseillers présentent les projets des commissions pour qu'ils soient pris en compte au BP 2016.

Fusion du SIAG avec le Syndicat Intercommunal du Moulinot (SIM)

Actuellement, les communes de Busy, Vorges-les-Pins et Larnod font partie du Syndicat Intercommunal du Moulinot (SIM) qui gère une station d'épuration de 2 700 habitants. Il exerce partiellement la compétence assainissement (traitement).

Boussières fait partie, avec cinq autres communes, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine qui exerce partiellement la compétence assainissement (transport).

Le préfet propose à ces deux syndicats de fusionner. Cette proposition a été refusée par le SIM et est un non sens pour le conseil municipal notamment au regard de la loi NoTRe. De plus les compétences exercées par ces syndicats ne sont pas les mêmes et les modes de calcul des contributions sont différents. Enfin cette nouvelle entité devra être créée pour le 1/01/2017 pour disparaître au plus tard le 1/01/2020.

Pour l'ensemble de ces raisons et après en avoir délibéré le conseil municipal refuse à l'unanimité la fusion de ces deux syndicats.

CAGB : avis sur la mutualisation des services

Le Maire présente le projet de schéma de mutualisation des services avec la CAGB. La mutualisation de services correspond à des mises en commun de moyens entre les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et les communes : mise à disposition de services, mise en place de services et de moyens communs. Les mutualisations sont un levier visant à répondre aux grands enjeux des collectivités : renforcer l'efficacité des actions, répondre aux besoins de nouveaux services d'expertise et optimiser les moyens et ressources.

Le projet de schéma propose de développer les mutualisations autour de trois axes : poursuivre la mise en cohérence des fonctions de gouvernance administrative entre la CAGB et la Ville de Besançon ; renforcer la mise en commun des fonctions supports entre la CAGB et la ville de Besançon et développer la mise en place de services partagés avec les communes de la CAGB.

Le Maire demande à chacun des conseillers d'émettre un avis concernant de projet de schéma de mutualisation des services.

Après débat, le conseil municipal émet par 13 voix pour et 2 abstentions un avis favorable à ce projet de mutualisation.

Circuits pédestres et VTT : convention relative à la répartition des missions entre la CAGB et les communes - Avenant n°1

Le Maire rappelle qu'une convention entre la CAGB et la commune a été conclue le

5/02/2008 dans le but de décliner les engagements des deux parties dans le cadre de la mise en place des circuits de randonnée pédestre et VTT.

La commune de Boussières est concernée par la mise en œuvre du schéma sur le secteur de la "vallée du Doubs" ce qui a fait évoluer le schéma de randonnée et il convient de mettre à jour la liste des circuits sentier et VTT.

Le Maire donne lecture de ladite convention.

Lecture entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI)

Le Maire rappelle que la loi NoTRe modifie les règles relatives aux seuils de population des EPCI et oblige le Préfet à arrêter le nouveau SDCI avant le 31 mars 2016.

Il présente le projet de SDCI proposé par le Préfet qui modifie le périmètre territorial du Grand Besançon qui s'agrandira de 14 nouvelles communes.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne **à l'unanimité** un avis favorable au projet de SDCI sous réserve que le périmètre du SDCI intègre les communes d'Abbans-Dessus et d'Abbans-Dessous d'autant plus que la commune de Boussières étudie sérieusement la question d'une fusion avec ces deux communes.

Charte paysagère des Collines de la vallée du Doubs : journée du 22 mai 2016

Boussières est l'une des 14 communes signataires de la charte dont les objectifs sont d'identifier et de mettre en place des actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine. Afin de faire connaître ces actions au plus grand nombre, Mme Stéphanie LECOT explique que la commission culture et communication a souhaité organiser une journée le dimanche 22 mai 2016.

Avec le soutien de la CAGB, l'objectif de la journée sera d'inaugurer avec les habitants les parcours des Richets (3 km) et du ruisseau (12 km) récemment balisés tout en partageant un moment convivial sur le thème de l'environnement. Des animations viendront ponctuer ce dimanche telles des lectures paysagères, des initiations ou encore des expositions.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a adressé un courrier, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, à Monsieur le Procureur de la République, concernant une construction réalisée en zone N du plan local d'urbanisme effectuée sans autorisation lieudit "Champ de Counette".

- Mme Martine DROMARD rend compte d'une réunion organisée à Montferrand le 4 décembre par la CAGB à l'attention des élus du secteur concernant le Plan des Déplacements Urbains (PDU) approuvé par le conseil communautaire le 12 février 2015. L'objet de la

réunion portait plus particulièrement sur des "ateliers de la mobilité" chargés de réfléchir aux différentes mobilités sur le secteur. Madame DROMARD fait part d'une très faible mobilisation des élus (4 à 5 personnes présentes) et du peu d'enthousiasme des organisateurs. En substance, il est demandé aux communes d'œuvrer pour le développement des pistes cyclables et aux populations d'utiliser des modes de transport "doux", de mettre à disposition un parking pour faciliter le covoiturage et de communiquer sur ce mode de transport.

Le souhait d'une navette entre la gare de Franois et la station du Tram aux Hauts de Chazal a été exprimé.

- Les vœux du maire auront lieu à 19h le lundi 11 janvier 2016 à la Maison des Loups.
- Le prochain conseil se tiendra le mardi 12 janvier 2016 à 20h.
- Mme Virginie AUFFRET annonce son départ de la commune de Boussières pour une autre région. Toute l'équipe la remercie pour le travail effectué jusqu'ici.

La séance est levée à 22h30.